

DEPARTEMENT
de
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

N° 2024.17

Nombre de membres

En exercice	58
Présents	20
Votants	21
Contre	0
Abstention	0

Date d'affichage

29 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars, le comité syndical du Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan s'est réuni sur la convocation et la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Cette Assemblée n'a pas pu délibérer du fait que le quorum n'a pas été obtenu.

Aussi, le comité syndical s'est réuni lors d'une deuxième Assemblée Générale, l'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars, sur la convocation et sous la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Pour cette seconde réunion, il n'y a pas obligation de quorum.

Président M. Christian BERTHOLLIER

Membres présents à la Séance : Didier BUISSON, Christian MARCOZ, Jocelyn BAZUS, Didier GONZALES, Serge DEGONNE, Williams DUFOUR, Françoise BARBIAN, Céline REVOL, Chantal PEGOUD, Christian GIRARD-CUSIN, Gilbert LONGO, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Yves CHABOUD, Daniel REVEL, Jean-Paul DURANTET, Corinne DHION, Bernard PERROUSE, Christian BERTHOLLIER, Gérard GOZE, Olivier TOMPA, Jean-François GUIBOUD-RIBEAUD avec pouvoir à Didier GONZALES

Secrétaire de Séance : M. Didier GONZALES

Le Conseil Syndical,

OBJET :

**AFFECTATION DES
RESULTATS DE
L'EXERCICE 2023
BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF**

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe assainissement non collectif,

Après avoir constaté les résultats de clôture de l'exercice 2023,

Statue sur l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2023 qui fait apparaître un excédent de 11.777,43 € et décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

- Excédent antérieur reporté (compte 001) : 11.777,43 € ;

Statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 qui fait apparaître un excédent de 75011.60 € et décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) : 75.011,60 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 27 mars 2024

Le Président,



C. BERTHOLLIER

REÇU EN PREFECTURE

le 29/03/2024

Application agréée E-legalite.com